

N° CA-19/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 07 JUIN 2023**

Le 07 juin 2023 à 16h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 26 mai 2023, se sont réunis en salle du 9^{ème} étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Jean-Didier BERGER, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibératives : Jean-Didier BERGER, Yves COSCAS, Christine QUILLERY, Colette HUARD, Lounes ADJROUD, Patrick WIDLOECHER, Sandrine DANDRE, Martine BAGDASSARIAN, Michel VENEAU, Jean-Robert DELLOYE, Anthony REYNAUD, Zaneta WOZNIAK, Rahma GHIATOU, Malika BELARBI, Daniel PIEDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle MOUSSA, El Miloud ZERIOUH.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Patrick WIDLOECHER, Véronique DE LA TOUANNE à Sandrine DANDRE, Christophe RENDU à Jean-Robert DELLOYE, Jean-François COUET à Zaneta WOZNIAK.

Était absente excusée ayant donné pouvoir avec voix consultative : Stéphanne REVERRE-GUEPRATTE à Antoine PELLETIER.

Étaient absents excusés : Thierry CAMPOS, Sabine DIDELOT.

Assistaient également : Sirine KHOULDI, Commissaire Aux Comptes.
Yann CHEVALIER, Directeur Général ; Martine GOSSET, Chargée de mission auprès de la Direction Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances.

Objet : CALEOL – Adoption de la Charte d'attribution du bailleur Vallée Sud Habitat.

VALLEE SUD HABITAT
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07 JUIN 2023
DÉLIBÉRATION

Objet : Adoption de la charte d'attribution du bailleur Vallée Sud Habitat.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la construction et de l'habitat et notamment son article R.441-9 III

Vu que les organismes Clamart Habitat et Châtillon disposaient chacun d'un document fixant ses orientations d'attributions, devenus obsolètes, depuis la fusion des deux organismes.

Considérant que l'Office Public de l'Habitat Vallée Sud Habitat souhaite adopter sa charte d'attribution conformément aux dispositions précitées,

Considérant que ce document cadre définit, dans le respect de la réglementation, les grandes orientations du bailleur en matière d'attributions des logements sociaux,

Considérant que cette charte d'attribution a été préalablement présentée aux membres de la CALEOL lors de sa séance du 31 mai 2023 ;


Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Adopte la charte d'attribution de la CALEOL de Vallée Sud Habitat.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

**Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,**


Jean-Didier BERGER

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Publiée ou notifiée le 22 juin 2023
Reçue en Préfecture le 21 juin 2023
Certifiée exécutoire le 22 juin 2023
Par application de la loi du 22 juillet 1982


Yann CHEVALTER
Directeur Général